

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 04/04/2022

délibération n° 2022/04/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, HEYSE Emmanuelle, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à F. SAHRAOUI, E. CABUT à S. AMIOT, B. LAROSE à N. THEVARD, C. JOANNES à A. BODIN, C. COMANDRE à N. THEVARD.

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,

E. HEYSE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur ZANNIER donne lecture du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal qui fait apparaître un déficit de clôture de 48.525,87 €

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2021.

Pour copie conforme, le 11 avril 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 04/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022

délibération n° 2022/04/02

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, HEYSE Emmanuelle, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à F. SAHRAOUI, E. CABUT à S. AMIOT, B. LAROSE à N. THEVARD, C. JOANNES à A. BODIN, C. COMANDRE à N. THEVARD.

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,
E. HEYSE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Monsieur THEVARD, M. ZANNIER maire n'étant pas présent pour cette délibération.

Après présentation du compte administratif 2021, le conseil approuve à l'unanimité, les résultats suivants :

Restes à réaliser section d'investissement :

- Dépenses :..... 75.244,58 €

- Recettes :..... 297.654,74 €

Résultat d'investissement y compris les restes à réaliser ... - 142.178,77 €

Résultat de clôture en fonctionnement..... 316.063,06 €

Résultat de clôture en investissement, non compris les restes à réaliser.- 364.588,93 €

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, le 11 avril 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 04/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022

délibération n° 2022/04/03

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, HEYSE Emmanuelle, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à F. SAHRAOUI, E. CABUT à S. AMIOT, B. LAROSE à N. THEVARD, C. JOANNES à A. BODIN, C. COMANDRE à N. THEVARD.

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,
E. HEYSE a été élue secrétaire de séance.

VOTE POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, et décide d'affecter les résultats suivants au budget primitif 2021, comme suit :

Excédent de fonctionnement :.....	316.063,06 €
Déficit d'investissement, y compris les restes à réaliser :.....	142.178,77 €
Invt – Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.....	142.178,77 €
Fonct Article R 002 – Excédent de fonctionnement y compris les restes à réaliser.....	173.884,29 €
Invt- Article D 001 – Déficit d'investissement réel.....	364.588,93 €

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, le 10 avril 2020

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 04/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022

délibération n° 2022/04/04

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, HEYSE Emmanuelle, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à F. SAHRAOUI, E. CABUT à S. AMIOT, B. LAROSE à N. THEVARD, C. JOANNES à A. BODIN, C. COMANDRE à N. THEVARD.

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,
E. HEYSE a été élue secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2022 préparé par la commission des finances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget primitif 2022, tel qu'il est présenté :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :.....	708.724 €
Recettes :.....	751.600,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	
* reste à réaliser :.....	75.244,58 €
* Vote du conseil municipal	1.191.365,93 €
TOTAL	1.266.609,51 €
- Recettes :	
* reste à réaliser.....	297.654,74 €
* Vote du conseil y compris les articles 001, 21 et 1068	968.954,77 €
TOTAL	1.266.609,51 €

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, le 11 avril 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 04/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022

délibération n° 2022/04/05

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, HEYSE Emmanuelle, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à F. SAHRAOUI, E. CABUT à S. AMIOT, B. LAROSE à N. THEVARD, C. JOANNES à A. BODIN, C. COMANDRE à N. THEVARD.

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,
E. HEYSE a été élue secrétaire de séance.

VOTE DES TAXES LOCALES 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes locales (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie) qui seront applicables en 2022, à savoir :

- Taxe foncière (bâti)

22,61 %

- Taxe Foncière (non bâti) :

40.65 %

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, le 11 avril 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 04/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022

délibération n° 2022/04/06

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, HEYSE Emmanuelle, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à F. SAHRAOUI, E. CABUT à S. AMIOT, B. LAROSE à N. THEVARD, C. JOANNES à A. BODIN, C. COMANDRE à N. THEVARD.

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,
E. HEYSE a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de création d'arrêt de bus accessible PMR au bénéfice de lignes de transport en commun

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de solliciter du Conseil Départemental pour l'année 2022, une subvention pour l'aménagement d'aires de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.

Les travaux consistent en la création d'une plateforme d'accessibilité PMR pour l'arrêt de bus situé route de Gazeran

Les travaux sont estimés à 20.185,75 €HT

La commune s'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

Pour copie conforme, le 11 avril 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 04/04/2022

délibération n° 2022/04/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, HEYSE Emmanuelle, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à F. SAHRAOUI, E. CABUT à S. AMIOT, B. LAROSE à N. THEVARD, C. JOANNES à A. BODIN, C. COMANDRE à N. THEVARD.

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,
E. HEYSE a été élue secrétaire de séance.

MISE A DISPOSITION SALLES COMMUNALES EN PERIODE ELECTORALE

Dans le cadre de la campagne électorale des législatives, les candidats peuvent demander la possibilité d'organiser des réunions publiques ou privées dans les différentes salles communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité – une abstention – que :

- la salle sera réservée, à titre gratuit, aux réunions publiques ou privées organisées dans le cadre de la campagne électorale, pour les élections législatives.
- la réservation de la salle s'effectuera en fonction des disponibilités auprès du secrétariat de la Mairie.

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, 12 avril 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Département des YVELINES
Canton et Arrondissement de
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir(s) : 5

Date de la convocation : 04/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022

délibération n° 2022/04/08

L'an deux mille vingt-deux, le 8 avril à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ZANNIER, Maire.

Mesdames et Messieurs ZANNIER Jean-Pierre, Maire, BODIN Alain, JOYEUX Laurence, THEVARD Nicolas Adjoint au Maire, AMIOT Samuel, HEYSE Emmanuelle, LEFEUVRE Vincent, NOUVEAU Isabelle et SAHRAOUI Fatima, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. BOUCKENHOVE à F. SAHRAOUI, E. CABUT à S. AMIOT, B. LAROSE à N. THEVARD, C. JOANNES à A. BODIN, C. COMANDRE à N. THEVARD.

Absents : BOUCKENHOVE Guillaume, COMANDRE Cécile, JOANNES Corinne, CABUT Emilie, LAROSE Béatrice, LE CUNFF Pascal,
E. HEYSE a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNR HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de remplacement de 50 lanternes d'éclairage public au sodium par des lanternes équipées LED pour un montant de 11.366 € HT.

Ce projet est la continuité des remplacements de lanternes déjà effectués depuis quelques années.

Il informe le conseil municipal que le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse peut subventionner ce projet à hauteur de 70% des dépenses engagées dans la limite de 20.000 € de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, Monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Pour copie conforme,
Fait à RAIZEUX, 12 avril 2022

Le Maire,
Jean-Pierre ZANNIER

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-préfecture le
Et publication ou notification le

Questions Diverses :

- Présentation du nouveau projet d'implantation d'antenne relais SFR sur la commune. Afin d'informer la population, un article va être inclus dans le prochain raizeulien
- L'accueil itinérant de jour KORIAN a informé la mairie qu'ils sont contraints de décaler le début de leurs activités sur la commune. Ils devaient commencer le 4 avril.
- Le dernier conseil municipal des enfants a fait ressortir différents points qui sont du ressort du conseil municipal :
 - o De nombreuses déjections canines sont constatées à l'espace Doisneau. Souhait des enfants d'installer des distributeurs de sacs. Le conseil n'accède pas à cette demande mais précise qu'une nouvelle communication sera faite par Illiwap et dans le prochain raizeulien.
 - o Afin de lutter contre les chenilles processionnaires dans la cour de l'école ou dans l'espace Doisneau, le conseil municipal des enfants souhaite l'installation de nichoirs à mésanges, une association de la Boissière-Ecole en fabrique, le conseil municipal se prononce favorablement pour cet achat.